



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU NATIONAL

Congrès de Reims - Octobre 2021

Nous retrouver !!!





Plan de l'intervention

- Réunions
- Communication
- Affaires syndicales
- Effectifs – concours
- Politiques publiques – focus SNU
- Etablissement : MTHP – protocoles – CCS
- DRAJES et SDJES : régler les irritants
- Crise sanitaire
- Conditions de travail – RPS – astreintes
- Formation professionnelle et FPS
- RIFSEEP
- Mouvement
- Promotion



Des réunions à foison

105 en 10 mois :



- CTM : 12 réunions
- Audiences Ministres et cabinets ministériels : 2
 - 23 février R MARACINEANU – SNAPS-SEJS
 - 27 août JM BLANQUER – UNSA-éducation (syndicats JS)
- SGMEN : 7 réunions
- DGRH : 28 réunions
- DS : 16 audioconférences DS et cabinets avec OS
- DJEPVA : 2 réunions dont 1 « COPIL CNAM »
- UNSA-éducation : 1 CN, 1 BN, 5 EFN, 11 coordo JS, 3 réunions thématiques (SNU, élections pro, JPA)
- SEJS : 14 réunions du BN, AG 2020 du 20 mai 2021 (renouvellement BN-SG), 3 webinaires



Communication externe : alerter !!!

- Un communiqué de presse sur le SNU
- Une activité quotidienne sur Twitter

DANS LA SERIE DES 13 DEPARTEMENTS OÙ L'ETAT ABANDONNE SES MISSIONS
DE PROTECTION DES MINEURS ET DES SPORTIFS :



MARNE

568 895 habitants

12 727 mineurs accueillis en centres de loisirs
sur le temps périscolaire

8 849 mineurs accueillis en centres de loisirs
sur le temps extrascolaire

89 colonies de vacances dans l'année

1 350 clubs sportifs

119 114 licenciés

ZERO INSPECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS (DEPUIS NOVEMBRE 2020)

ZERO ENQUETE ADMINISTRATIVE EN CAS
D'EVENEMENT GRAVE DANS UN CENTRE DE
LOISIRS OU EN COLONIE DE VACANCES

ZERO PROCEDURE ADMINISTRATIVE LORS
DE SIGNALEMENT DE VIOLENCES SEXUELLES
DANS LE SPORT

Plus de 30 postes d'inspecteurs de la jeunesse et des sports vacants dans les services déconcentrés de
l'Etat mais seulement 8 postes ouverts au concours 2021

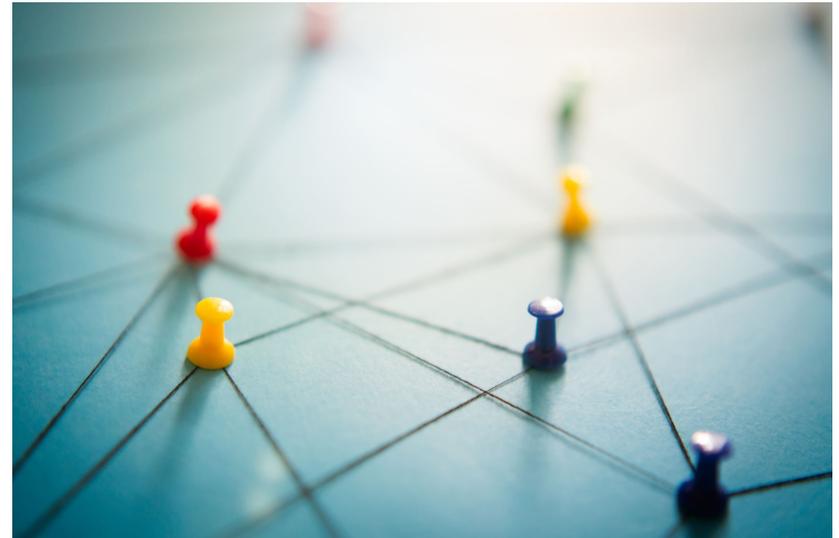
MERCI PIERRE





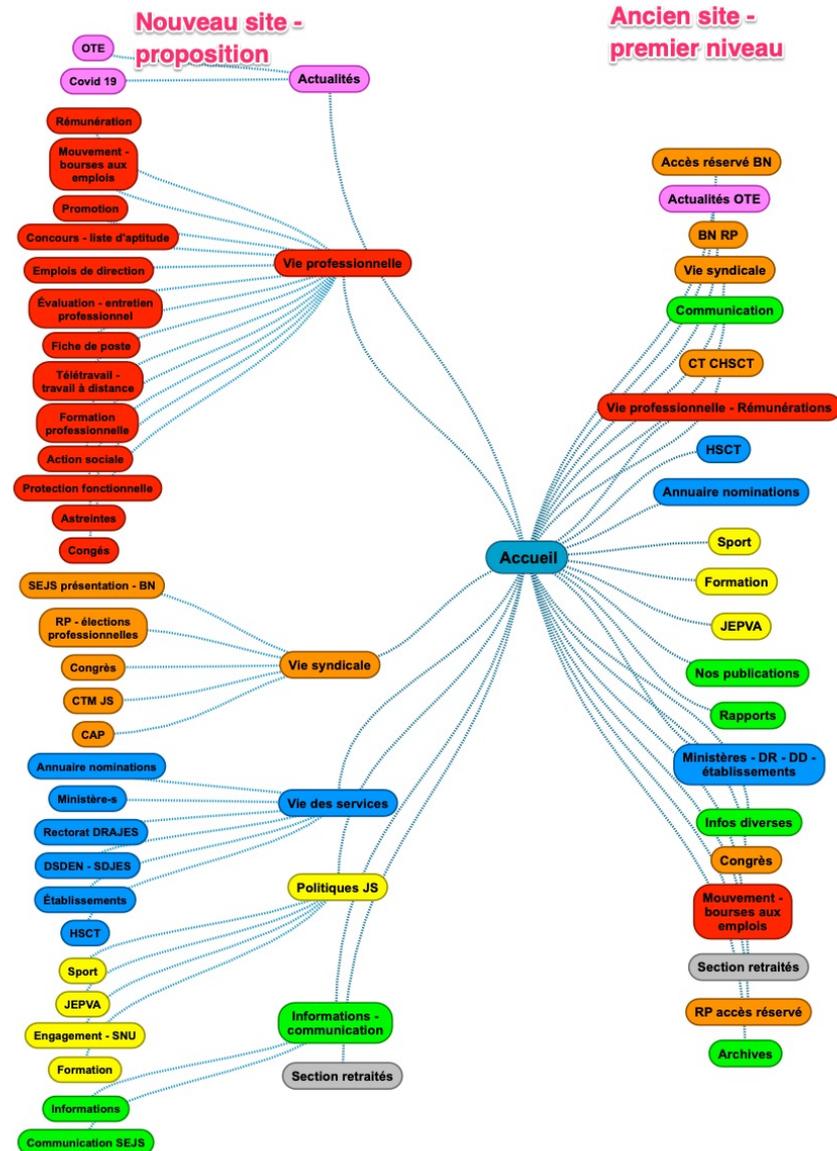
Communication interne : plus d'interactivité

- Site internet actualisé au quotidien – plusieurs nouvelles pages
- 29 messages syndicaux
- Une volonté de plus d'interactivité :
 - 3 webinaires
 - Edition n°2 du baromètre,
 - Enquête IJS en SDJES



Une communication en évolution

- Rénovation entamée du site internet : migration, modernisation, accessibilité aux informations
- Arrivée des listes OSTIC pour les messages syndicaux
- Alerter les candidats à l'élection présidentielle





Affaires syndicales

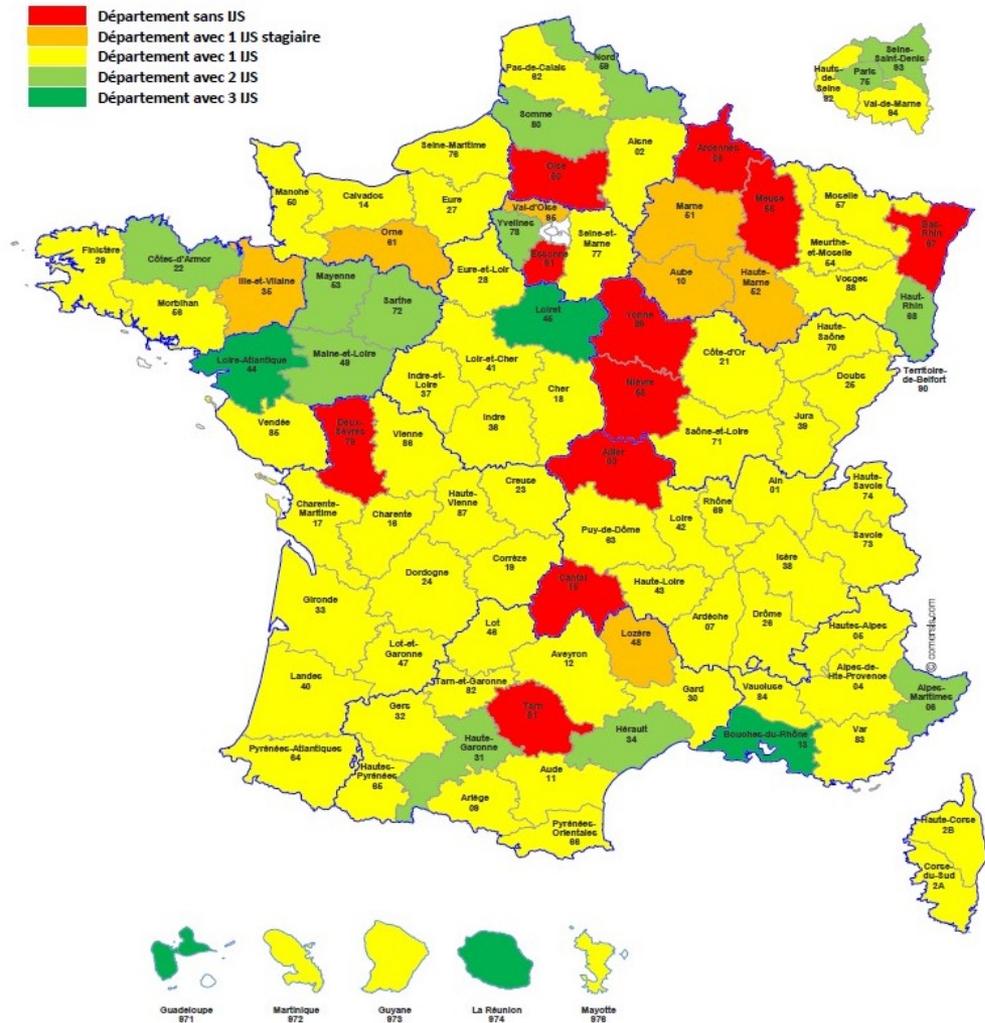
- Implication dans les comités de suivi territoriaux
- Préparation des élections professionnelles de décembre 2022 :
 - Maintien d'un CTM JS
 - Création d'une CAP des inspecteurs (IA-IPR, IEN, IJS)
- Rapprochement avec le SNIA IPR :
 - Participation visio à son AG de septembre 2021
 - Invitation à l'AG du SEJS



Effectifs un minutieux travail d'actualisation et de mise en perspective au fil de l'eau

- Suivi en lien avec l'administration mais surtout avec les collègues
- Mise en ligne des vacances de poste
- Cartographie

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE DES INSPECTEURS JEUNESSE ET SPORT
AU 1er SEPTEMBRE 2021





Effectifs taille critique atteinte

299 IJS au 01/10/2021

INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (IJS)
EN VOIE DE DISPARITION ?



Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports

Effectifs – un impératif **RECRUTER**

sejs

VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS
UN MINISTÈRE DÉSHABILLÉ

Un an après la convention sur les violences sexuelles dans le sport, le grand écart demeure entre les ambitions affichées et les moyens humains en constante diminution

UNE EXPLOSION DES SIGNALEMENTS
 400 en un an – avant ses 18 ans, **1 sportif sur 7** serait concerné

UNE INTERVENTION DE L'ÉTAT INDISPENSABLE

- Prévenir par une présence de terrain
- Former éducateurs et bénévoles
- Contrôler les éducateurs sportifs
- Enquêter, protéger et interdire d'exercer



Effectifs des inspecteur de la jeunesse et des sports de 2006 à 2020

Année	Effectifs
2006	447
2007	443
2008	425
2009	405
2010	382
2011	359
2012	358
2013	350
2014	344
2015	341
2016	332
2017	321
2018	315
2019	312
2020	300

Une ancienne gymnaste : « Ce qui m'a le plus détruit, c'est le silence »

MAIS DES EFFECTIFS QUI S'EFFONDRENT

1 seul inspecteur jeunesse et sports dans la plupart des départements.
 Une dizaine SANS inspecteur

SEULE SOLUTION : RECRUTER

- **Courrier aux ministres + note argumentaire** de février 2021 largement diffusée (cabinets, SGMEN, MPES, DGRH, directions métiers, IGESR)
- Un **flyer** : « un ministère déshabillé »
- Travail de **lobbying** : en instances, audiences, réunions et contacts informels : deux exemples :
 - IGESR présidente du concours ;
 - JM BLANQUER audience avec l'UNSA-éducation et ses syndicats JS
- **Concours** : nombre de postes ouverts (8 alors que minimum 30 sont non pourvus) « pire que mauvais » « stupeur, écoëurement et colère »
- Explorer d'**autres pistes** :
 - Détachements entrants
 - Création de nouvelles fonctions (adjoints au DRAJES, adjoints aux chefs de SDJES)
 - Travailler l'adéquation missions métiers



Politiques publiques – focus SNU

En général, hiérarchiser la DNO

Elaboration d'une doctrine pour un SNU
« soutenable », validée à l'AG du 20 mai 2021

Communiqué de presse pour dénoncer les errements
du SNU et protéger les IJS

Montrer que les IJS « ont fait le job » pour les séjours
de cohésion mais sont « cuits et recuits » → Plus
jamais ça

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEJS – Syndicat de l'Encadrement de Jeunesse et Sports – UNSA Education



Le 18 juin 2021

**Séjours de cohésion du service national universel (SNU)
Des garanties de sécurité non assurées
pour les 20000 jeunes annoncés**

« Enjoins de composer avec cet état de fait, les IJS ne sauraient être tenus pour responsables d'un déficit d'organisation qu'ils signalent depuis des mois et qui génère, pour eux, des risques psychosociaux et professionnels certains. »



Etablissements



- Création du poste de responsable régional de la haute performance (RRHP) en établissement : demande du SEJS : **positionner les RRHP sous l'autorité des directeurs d'établissement** notamment pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale de l'ANS (validé dans le décret 2021-590)
- **Protocole d'accord** relatif au transfert de la gestion des personnels affectés dans les établissements publics relevant du Ministère chargé des Sports signé le 28 juin 2021 par la SGMEN avec les principales organisations siégeant au CTM JS
- **Trouver des RP** pour siéger en CCS

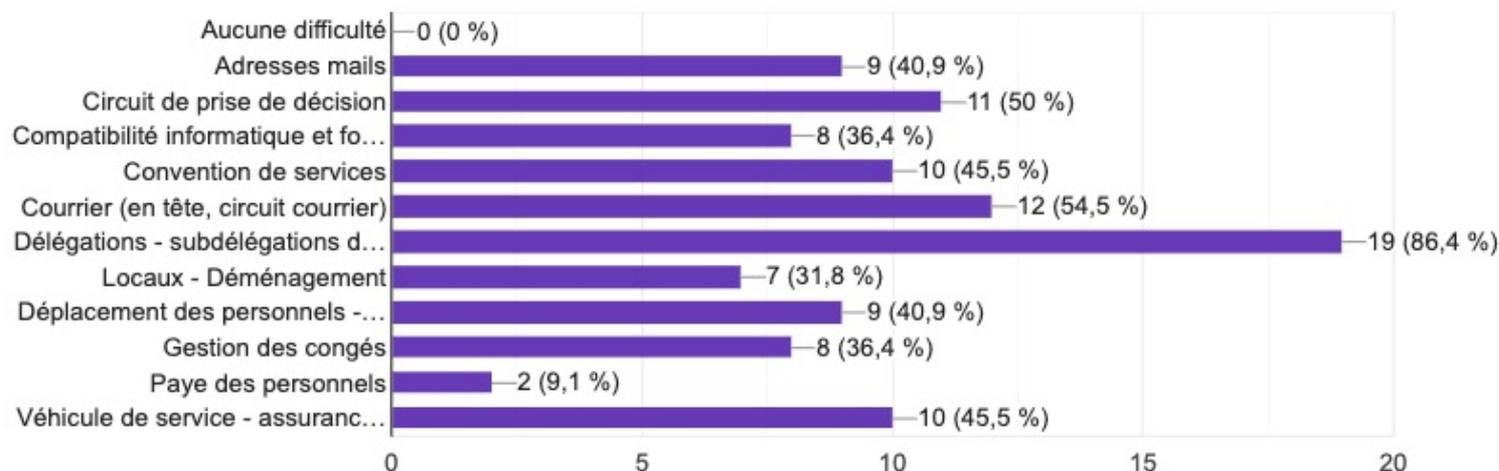


DRAJES et SDJES : régler les « irritants »

- Une volonté d'objectiver la situation
 - Enquête « mise en œuvre de la réforme – février 2021

Quels sont les domaines où vous rencontrez des difficultés matérielles ou de mise en œuvre de procédures ?

22 réponses



- Remontées de l'enquête du SGMEN sur les irritants
- Une alerte « fil rouge » du SEJS



Crise sanitaire



- Insiste sur l'**investissement des services (et des IJS)** dans des conditions plus que complexes
- **Demandes** (exemples DL CTM du 6 et 23 avril 2021) :
 - Préparer chaque nouvelle étape de crise, avant les annonces gouvernementales, avec les services déconcentrés, les établissements et des représentants d'usagers
 - Mieux prendre en compte au sein de la CIC les thématiques J&S
 - Communiquer les informations officielles aux services déconcentrés avant que cela ne soit fait aux réseaux associatifs nationaux

« Les agents en première ligne, singulièrement les IJS, ne peuvent plus se résoudre à attendre la publication d'un décret modificatif dans la nuit du vendredi au samedi pour décrypter, seuls, le nouveau cadre réglementaire des ACM puis, prendre sur leur temps de repos habituel, pour communiquer auprès des organisateurs. Il s'agit d'une question de respect et de considération des agents en service déconcentrés. »





Conditions de travail - RPS

- De multiples alertes sur la **surcharge de travail** : travail systématisé le soir, le week-end, la difficulté, voire quasi impossibilité de prendre des congés notamment pendant la période estivale et l'épuisement professionnel qui en résulte
- Mise en évidence de la **responsabilité de l'employeur**
- Volonté des IJS de **fuir des services** ce qui nécessite d'améliorer significativement les conditions de travail et l'attractivité du métier
- Il existe un fort **risque de perte d'expertise** pour manager les services J&S
- Demande d'inscription systématique de la thématique charge de travail au CTM en formation SST (droit au repos, droit à la déconnexion, temps de travail...)
- **Risques routiers et bâtimentaires** également



Seulement 17% des IJS de moins de 40 ans se voient toujours IJS dans 5 ans



Conditions de travail – temps de travail astreintes

• **Astreintes :**

- Présentation d'un projet de décret très elliptique au CTM du 13 juillet : vote contre des OS puis abs du SEJS au CTM reconvoqué (22/7) car obtient une circulaire d'application
- Circulaire (en cours d'adoption) – demandes du SEJS :
 - Restreindre le champ des astreintes (période définie au niveau des DRAJES)
 - Répartir équitablement la charge des astreintes entre personnels de catégorie A
 - Pas d'astreinte pour les stagiaires

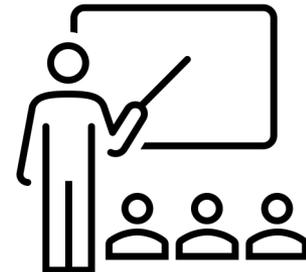
• **Temps de travail – circulaire :**

- IJS et PTP (sauf exceptions) à l'article 10
- Une référence aux contrats d'objectif qui interroge
- Un renvoi imprécis à la notion de chefs de service → demande de clarification en cours
- Un manque de levier managérial



Formation professionnelle - continue

- Formation professionnelle – positionnement du SEJS
 - Objectifs :
 - Professionnalisation (territorialisation des politiques publiques, missions régaliennes etc...)
 - Proposer des parcours professionnels attractifs aux IJS
 - Renforcer l'appui aux encadrants
 - Prévenir les RPS
 - Méthode :
 - Mieux informer les IJS des formations
 - Modes d'organisation variés (présentiel, distanciel, hybride)
- Formation professionnelle statutaire (FPS) – examen d'un projet d'arrêté – demande du SEJS





Formation professionnelle - statutaire

- Rencontre des IJS stagiaires : promos 2020 (21/1 en visio) et 2021 (30/9 au CREPS de Poitiers)
- Projet d'arrêté FPS – demande du SEJS (abs CTM 1/6 ► progrès sur mise en responsabilité progressive) :
 - pour les agents affectés en SDJES le directeur de stage doit être le chef de service et non le DRAJES
 - suppression de l'action à conduire en responsabilité pour les IJS stagiaires (inutile, augmentant une charge de travail déjà excessive et générant des RPS)
 - présence accrue de l'IGESR au différents entretiens et commissions
 - mise en responsabilité très progressive ;
 - maintien de % de temps à consacrer au suivi de la formation ou des stagiaires afin de sanctuariser ces missions
 - en annexe, la référence au compagnonnage, à une pédagogie active et une formation si possible par les pairs
 - en annexe, une description des missions exercées par les IJS moins réductrice (inspection et encadrement) ;
 - en annexe, une obligation (et non une possibilité) de se référer au référentiel professionnel des IJS.



RIFSEEP

- Protocole RH : a minima maintien de l'IFSE lors de la 1ère affectation au MENJS. CIA 2020 au moins égal à CIA 2019
- Révision des règles du RIFSEEP pour les IJS définies par des circulaires du MAS dans le cadre d'un dialogue social qui débute début octobre – livrable attendu : une circulaire envoyée aux académies
- Demandes SEJS :
 - Conforter les principales règles des instructions du MAS :
 - Définition de seuils de gestion
 - « Barémisation » des événements de carrière
 - Crantage de l'IFSE
 - Clause de réexamen triennal
 - Information et le droit de recours des agents
 - Prendre en considération OTE ainsi que les responsabilités et la charge de travail accrues des IJS
 - Traiter de la situation de tous les IJS, pas seulement de ceux affectés en services déconcentrés



LDG mobilités

- Retour à un mouvement annuel – très positif
- Tirer les enseignements du mouvement 2021 :
 - Améliorer la transparence des opérations de mouvement pour une meilleure information aux IJS
 - Avancer fortement le calendrier (2 juin en 2021 !)
 - Echanger avec la direction de l'encadrement sur la définition des postes vacants
 - Réintroduire les tableaux de mutation
 - S'opposer aux durées mini et maxi pour les postes non fonctionnels





LDG carrières

- Fin des CAP de promotion
- Imposer dans les LDG carrières des critères proches du barème du SEJS
- Tenue à jour du barème et envoi à l'administration des premiers au barème pour l'accès à chaque grade
- Des promotions prononcées par la seule administration
- Des résultats pour certains surprenants à débriefer avec l'administration

